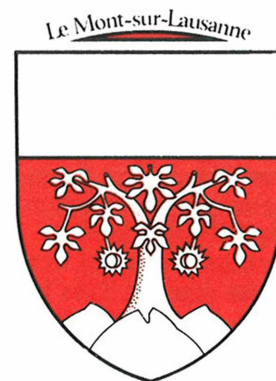


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

REFLETS DU LEGISLATIF

Séance du Conseil communal du 22 octobre 1979.

La troisième séance de l'année fut placée essentiellement sous le signe du sport, plus particulièrement du tennis. En effet, à part le procès-verbal de la séance du 25 juin accepté à l'unanimité sans discussion et les communications de la Municipalité et divers, le seul point restant de l'ordre du jour fut l'aménagement et l'équipement de la zone sportive du Châtaignier et la création d'un tennis-club.

M. Raymond Corbaz-Schwarz donne lecture du rapport de la commission ad hoc et M. Denis Borel de celui de la commission des finances. Les deux commissions sont favorables aux aménagements prévus; elles apportent de légères modifications aux propositions municipales.

Pendant plus de deux heures, partisans et adversaires se sont - c'est le cas de le dire - renvoyé la balle, pour finalement décider, après une âpre discussion:

a) par 27 voix contre 23, d'accorder à la Municipalité l'autorisation de créer au Châtaignier un parking de 153 places dont 74 places à aménager immédiatement, pour un montant de Fr. 150'000.—.

b) par 28 voix contre 25, d'accorder à la Municipalité l'autorisation de céder au tennis-club Le Mont, pour une durée de 49 ans au maximum, un droit de superficie d'environ 8'000 m² au Châtaignier, en respectant la proposition de la commission concernant la location des installations aux non-membres.

c) sur proposition de M. Roland Borgeaud par 32 voix contre 21, de ne pas accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 125'000.— destiné à financer l'aménagement du terrain cédé en droit de superficie. La Municipalité proposait par ailleurs la mise à disposition de son bureau technique pour la direction et la surveillance des travaux.

M. Paul Kart, appuyé par plus d'un tiers des conseillers, demande, selon l'article 74 du règlement du Conseil communal, que cette dernière proposition soit soumise à un second débat lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Daniel Grosclaude, président, propose à l'assemblée de voter sur l'ensemble du préavis municipal et des alinéas a) et b) avec la proposition de la commission sous b). Le Conseil accepte par 27 voix contre 25 le préavis municipal et les alinéas a) et b) de l'ordre du jour, tels que votés.

Le point c) sera débattu à nouveau lors de la prochaine séance du Conseil. L'énoncé en sera le suivant: "La Municipalité demande au Conseil communal de lui donner l'autorisation de procéder à l'aménagement du terrain cédé en droit de superficie, par l'ouverture d'un crédit complémentaire 1979 d'un montant de Fr. 125'000.— (compte à déterminer).

La direction et la surveillance des travaux d'aménagement seront confiés à un bureau d'études privé." Cette dernière proposition émane de M. Maurice Derron.

En fin de séance M. Grosclaude donne lecture d'une pétition adressée au Conseil communal par 59 citoyennes et citoyens demandant la limitation de vitesse à 50Km/heure à la route des Martines.

M. Rauschert, syndic, informe l'assemblée d'un achat et d'un échange de terrain. M. Alfred Borgeaud, Municipal, informe le Conseil de la ratification par le Conseil d'Etat du plan d'extension du Petit-Mont et règlement du plan d'extension. Au divers, M. Jean-Daniel Pasche intervient au sujet des tirs de plus en plus nombreux et gênants et demande d'une part que la population puisse disposer d'un programme des tirs et d'autre part que l'on évite de louer le stand de tir à des sociétés étrangères à la commune.

M. André Fluckiger, au nom de l'arrondissement territorial 15, remercie les autorités de l'accueil accordé à la troupe cet automne.

Fin de séance 22h. 55

La secrétaire
Evelyne Panchaud

ACCUEIL DE REFUGIES

Où en sommes-nous? Nous pouvons vous annoncer que dans sa séance du 29 octobre la Municipalité, a décidé d'accueillir un noyau familial de laotiens actuellement réfugié au camp de Nongkhai en Thaïlande. Pourquoi spécialement ces laotiens? Nous avons la chance qu'une habitante du Mont, ayant séjourné et travaillé durant 4 ans à Luang-Prabang, au Laos, connaisse personnellement plusieurs familles qui ont fui le régime communiste qui s'est installé au Laos. Ces familles nous ont écrit pour nous faire part de la détresse régnant dans les camps. Elles nous ont demandé aide et surtout la possibilité d'être accueillies en Suisse. Avec un groupe de personnes du Mont nous avons fait parvenir de l'argent à six familles et dernièrement nous avons pu remettre plusieurs enveloppes à un pasteur de Genève qui a été en mission au Laos durant 13 ans. En effet, il s'est rendu en septembre 1979 dans les camps de Thaïlande pour interroger les réfugiés désirant venir en Suisse.

C'est pourquoi nous avons pu adresser à Berne une demande d'asile, avec documents à l'appui. En effet, seules les Autorités Fédérales peuvent accorder le droit d'asile. Nous devons donc attendre la décision de Berne. Sitôt en possession de ces papiers, nous pourrions être sûrs d'accueillir cette famille qui sera alors conduite de Thaïlande en Suisse par les soins de l'EPER. Ces réfugiés passeront 2 à 3 mois dans un centre d'accueil pour commencer leur adaptation. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrions les recevoir dans notre village.

D'ores et déjà, il s'est constitué un groupe d'accueil qui reste en liaison avec les organismes compétents et vous tiendra au courant des événements, par l'entreprise de ce journal ou par voie de circulaire. Nous vous remercions déjà pour tous les objets que vous nous avez remis. Continuez à "fouiller" dans vos trésors et déposez vos trouvailles dans le nouveau collège, au fond du rez-de-chaussée à gauche. Le concierge les entreposera dans la salle. Ceux qui n'aurait rien à donner peuvent constituer une cagnotte familiale qui sera très précieuse en temps utile.

Nous espérons pouvoir bientôt vous annoncer que "notre" famille est en route pour nous rejoindre. Nous vous demandons d'être prêts à les accueillir, de façon à ce qu'ils puissent s'intégrer le mieux et le plus rapidement possible à notre mode de vie, si différent du leur.

*N. Gaillard
E. Zahnd*

CORPS DE SAPEURS-POMPIERS LE MONT

Notre commune connaît actuellement une croissance rapide; nous, Pompiers, par nos interventions toujours plus nombreuses, en ressentons directement les conséquences.

Jusqu'au 10 octobre la sonnerie d'alarme a retenti 16 fois déjà chez les membres du Premier Secours, pour

les causes suivantes: 6 débuts d'incendie
3 fausses-alarmes
6 inondations
1 fuite de gaz

En marge des interventions, le Corps Communal s'est réuni à 4 occasions pour les exercices du programme annuel. Le dernier, un exercice d'ensemble déclenché par la grande alarme, avec appui de 2 véhicules du Centre de Renfort de Lausanne, a occupé nos Pompiers à des missions combinées de sauvetage et d'extinction. A fin 1979, 2 de nos amis seront libérés et nous profitons de leur répéter ici nos remerciements sincères pour leur dévouement; ce sont le sergent Noverraz Gérald (responsable police et éclairage) et le sapeur Léoni René (responsable du matériel de corps).

RECRUTEMENT 1980

Pour regarnir ses rangs et garantir l'accomplissement de ses tâches, le Corps de Sapeurs-Pompiers Communal fait appel aux intéressés, qui, une fois l'Ecole de Recrues accomplie, peuvent s'adresser au commandant dernier délai fin décembre.

Le Commandant
Cap. *Rauschert Michel*
Rte de Lausanne 50
Tél.: 32 01 36

Nous rappelons enfin que le numéro d'appel des Sapeurs-Pompiers est le 118.

MADAME ET MONSIEUR ARMAND CORBAZ-BELET aux Planches.



ont reçu le 12 juillet dernier une délégation de la Municipalité composée de MM. René Henny et Remy Vaucher à l'occasion du cinquantenaire de leur mariage.

Qui ne connaît pas M. Armand Corbaz et son épouse?. Ils ont été tenanciers de l'ancien café du Grand-Mont avant d'occuper le poste de Maître-valet au domaine Currat (actuellement ferme Beauregard à Bellerive), puis maître-valet au domaine de M. Maret où ils sont encore domiciliés.

En sa qualité de champignoniste et de chasseur depuis bientôt cinquante ans, notre jubilaire connaît les forêts du Jorat comme personne, aimant les bois au point de terminer sa carrière comme bûcheron pour la ville de Lausanne avant de reprendre la charge de nos forêts jusqu'à l'année dernière.

Profitant de l'occasion de cet anniversaire, la Municipalité tient à remercier ici publiquement M. Armand Corbaz pour tout l'excellent travail qu'il a exécuté dans nos forêts communales. En les traversant, il était facile d'y déceler l'oeuvre du maître, qualité rare qui mérite d'être soulignée.

A Madame et à Monsieur Armand Corbaz, nous souhaitons encore de longues promenades dans les bois qu'il connaît si bien.

René Henny
Municipal

MADAME CRAUSAZ

Vous avez fait part à la Municipalité de votre décision de renoncer à votre fonction. Nous avons de la peine à y croire, car nous sommes tellement habitués à votre présence au temple, à l'entrée et à la sortie du culte et à l'occasion de nos événements familiaux, tristes ou heureux.

Nous sommes toutefois conscients des efforts que demandent les travaux d'entretien de notre église, et nous mesurons la grandeur de votre dévouement inlassable pendant tant d'années. Vous méritez donc bien le repos auquel vous aspirez, et nous ne pouvons que nous incliner devant votre choix en vous exprimant notre profonde reconnaissance pour avoir accompli votre délicate tâche à la satisfaction de tout le monde. Mais notre temple ne saurait exister sans le dévouement d'une personne possédant toutes vos qualités. Il faut une présence, une responsable de la Maison de Dieu, car il faut soigner et entretenir ce bel édifice près de trois fois centenaire, et pourtant toujours aussi neuf.

La Municipalité met au concours le poste de concierge de notre église. Toute personne disposée à reprendre cette fonction est invitée à se faire connaître des Autorités. Elle pourra obtenir tous les renseignements désirés, soit auprès de notre Syndic, de notre municipal, M. J.-J. Belet, du Conseil de paroisse, et bien sûr de la titulaire.

Et merci encore, Madame Crausaz pour votre aide à vous trouver une remplaçante.

A. Borgeaud

CHAUFFAGE ECONOMIQUE — CHAUFFAGE RATIONNEL.

Reprenant le slogan largement diffusé: Energie pensez-y plus, dépensez-en moins !, un Comité d'action suisse CHAUFFAGE ECONOMIQUE (CCE) a publié une brochure fort intéressante que nous recommandons à tous nos lecteurs.

Textes, recommandations, explications et dessins se succèdent dans les 41 pages de cette publication. Citons quelques chapitres:

- Le corps du bâtiment (hauteur, isolations, façades, fenêtres, etc.)
- La production d'énergie (chaudière, brûleur, cheminée)
- Le réglage du système d'eau de chauffage et d'eau chaude (réglage du chauffage, de la température ambiante, en fonction de la température extérieure).
- Le décompte des frais de chauffage et d'eau chaude
- La manoeuvre correcte de l'installation de chauffage
- Comment s'éduquer pour économiser de l'énergie
- Etc.

Certaine d'intéresser ses administrés, la Municipalité a commandé 100 exemplaires de ces brochures.

Elles les tient à disposition des personnes qui veulent en faire l'acquisition au Greffe municipal pour le prix d'achat, soit Fr. 2.—.

La Municipalité

AVEC NOS GYMNASTES.



Le tournoi cantonal de Volleyball s'est déroulé au Mont le 2 septembre dernier, manifestation imposante, puisqu'elle a vu la participation de 52 équipes ne représentant pas moins de 500 joueuses de l'Association vaudoise de gymnastique féminine (A.V.G.F.). Profitant d'un soleil radieux, les 52 équipes s'affrontèrent dès 08h. 00. Réparties en 2 catégories, elles furent 20 à concourir en catégorie A et 32 en B. Nous ne citerons ici que les 4 premières classées:

LE MONT, COMMUNE OUVERTE ?



CATEGORIE A

1. St-Légier
2. Villeneuve
3. Le Mont
4. Granges-Marnand

CATEGORIE B

1. Yverdon G.F.
2. Mézières
3. Echallens 2
4. Lausanne-Malley

Nous saisissons cette occasion pour féliciter nos camarades Nicole Ruffieux et Alain Baudin qui, le 1er septembre, se sont unis par les liens du mariage tout en restant actifs afin de transmettre leur flamme à leurs descendants.

Gilbert Burri

A LA PISCINE

Durant l'été, des travaux de réfection et les contrôles des installations de la piscine ont pu être menés à satisfaction.

C'est maintenant chose faite et toutes les classes peuvent y faire à nouveau trempette.

C'est le moment de rappeler à chacun que la piscine est ouverte au public jeune et vieux, nageur et non nageur, tous les mardis, mercredis, et vendredis, de 18 heures à 21 heures.

Durant la saison passée, 11 élèves des classes du Mont, âgés de 11 à 16 ans, ont passé avec succès les épreuves pour l'obtention du Brevet de jeune sauveteur, qui leur a été remis au cours d'une sympathique cérémonie, le samedi 2 juin, en la présence de représentants de la Municipalité, des délégués de la Croix-Rouge suisse et de la Société suisse de sauvetage. Tous ces jeunes gens avaient, durant 5 semaines, suivi les cours dirigés par notre maître-baigneurs diplômé, M. André Verdon. Ces cours étaient entièrement gratuits. Vu les demandes qui lui sont déjà parvenues, d'autres cours seront organisés par M. Verdon.

Profitons de cette occasion pour rappeler que des cours de natation pour débutants de tous âges sont donnés à la piscine et que l'on peut s'adresser, les soirs d'ouverture au public, directement au maître-baigneurs.

André Verdon

Tout le monde a pu remarquer les nombreuses ouvertures de chantiers, les bouleversements de notre sol en Pernessy, du côté de la Valleyre et de la Clochette, aux Montenailles et au Bois de l'Hopital.

Que font donc nos Autorités ? Contrôlent-elles ces constructions ou sont-elles dépassées par les événements ?

Notre intention est de rassurer chacun. Toutes les constructions sont strictement conformes à notre plan des zones et à notre règlement communal adopté par le Conseil communal il y a une année et ratifié en août dernier par le Conseil d'Etat.

A quoi devons-nous cette frénésie de la construction dans notre commune ?

Tout d'abord à notre plan de zone de 1968 qui a accordé le droit de bâtir sur les parcelles du SUD et de l'OUEST, de quoi accueillir 6000 habitants. Il y a ensuite la récession qui a bloqué les constructions d'immeubles locatifs, et comme les banques regorgent d'argent et l'offrent à un taux particulièrement intéressant, beaucoup de personnes ont pu envisager et réaliser leur habitation personnel.

Un autre élément a développé le logement individuel. Notre ancien règlement autorisait trois logements dans les villas. Le nouveau n'en autorise que deux, mais il admet aussi bien les logements superposés que ceux disposés côte à côte. Cette application particulière de la propriété par étage (PPE) a engagé nombre de promoteurs et architectes à tenter leur chance au Mont en mettant à l'enquête publique des villas à deux logements séparés par un mur mitoyen.

Heureusement que ces constructions sont soumises à notre nouveau règlement, sans quoi nous n'aurions pas pu contrôler la hauteur des immeubles autrement que la hauteur à la corniche, d'ailleurs autorisée auparavant à 7,5m. et ramenée actuellement à 6m.

Les villas, selon notre nouveau règlement, ne doivent pas dépasser 10m. de hauteur au faite, ni présenter de façades de plus de 6m. Ces dispositions sont plus contraignantes qu'on ne peut se l'imaginer dans le public. Nous devons en effet intervenir pratiquement une fois sur deux, surtout si nous ajoutons la sévérité de l'article 21 qui limite à 1m50. la hauteur des talus et des déblais par rapport au terrain naturel. Sur certaines parcelles accusant une forte déclivité, il a fallu quelquefois modifier l'implantation et faire deux terrasses au lieu d'une, car le talus aurait atteint 3 ou 4 mètres de hauteur.

1979 est bien une année record en matière de constructions. Nous dépassons actuellement les 120 enquêtes publiques depuis le 1er janvier. Nous avons délivré le 30 octobre, c'est-à-dire pour les trois premiers trimestres, 56 permis de construire totalisant 84 logements. Si nous ajoutons un locatif au Grand-Mont et celui de la poste, nous allons nous approcher des 3800 habitants.

Mais qu'on se rassure. Cette explosion démographique est strictement contrôlée dans tous les domaines. Peut-être que les banques, en relevant prochainement leur taux d'intérêts, redonneront à la construction un rythme moins endiablé. Ce sera l'occasion de faire le point de la situation et d'en reparler dans notre journal.

A. Borgeaud
Municipal